



Nous, Maire de la Ville de Dijon

Objet : délégation temporaire de signatures à des adjoints pour les vacances d'été 2026

VU

- les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du code général des collectivités territoriales ;
- l'élection de la Maire et des adjoints proclamée lors de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2026 ;
- la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2026 donnant délégation de pouvoirs au maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en assurer l'exécution ;
- l'arrêté municipal du 2 avril 2026 donnant délégations de fonctions permanentes aux adjoints ;

ARRETONS

Article 1 – Monsieur Antoine HOAREAU, premier adjoint, délégué à l'urbanisme, à la transition écologique, aux affaires foncières et à l'administration générale, reçoit de notre part délégation de signature dans les conditions suivantes :

- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de la culture, du rayonnement culturel et de la valorisation du patrimoine historique ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des finances et de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV) ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'adaptation de la ville au changement climatique, de la végétalisation et de la biodiversité ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire et du quartier des Grésilles ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du logement, de la politique de la ville et du quartier Université ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des sports ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du numérique, de l'innovation, de la relation aux usagers et du quartier Bourroches-Port du Canal-Valendons-Montagne Sainte-Anne ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du commerce, de l'artisanat et des travaux sur l'espace public ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'éducation (à l'exception de l'éducation artistique et culturelle), de l'enfance, des droits de l'enfant et des familles ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des handicaps, de l'inclusion, de l'accessibilité et de l'accueil des publics ;

- du 31 juillet au 7 août 2026 et du 24 au 26 août inclus, pour les affaires relevant des solidarités, de l'action sociale, de la lutte contre la pauvreté et du quartier Fontaine d'Ouche-Faubourg Raines-Larrey-Motte Giron ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du parc des expositions et de la foire gastronomique ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des parcs, combes et jardins ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes, de la laïcité et de la fraternité ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de la protection animale et du quartier Toison d'Or-Varennes-Joffre ;
- du 3 au 7 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des ressources humaines et au dialogue social.

Article 2 – Madame Christine MARTIN, deuxième adjointe, déléguée à la culture, au rayonnement culturel et à la valorisation du patrimoine historique, reçoit de notre part délégation de signature dans les conditions suivantes :

- du 17 au 21 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'urbanisme, de la transition écologique, des affaires foncières et de l'administration générale ;
- du 17 au 21 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des finances et de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV) ;
- du 17 au 21 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'adaptation de la ville au changement climatique, de la végétalisation et de la biodiversité ;
- du 15 au 17 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire et du quartier des Grésilles ;
- du 15 au 17 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant des sports ;
- du 17 au 24 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du numérique, de l'innovation, de la relation aux usagers et du quartier Bourroches-Port du Canal-Valendons-Montagne Sainte-Anne ;
- du 15 au 17 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'éducation (à l'exception de l'éducation artistique et culturelle), de l'enfance, des droits de l'enfant et des familles ;
- du 17 au 21 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des handicaps, de l'inclusion, de l'accessibilité et de l'accueil des publics ;
- du 17 au 21 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des solidarités, de l'action sociale, de la lutte contre la pauvreté et du quartier Fontaine d'Ouche-Faubourg Raines-Larrey-Motte Giron ;
- du 17 au 21 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du parc des expositions et de la foire gastronomique ;
- du 17 au 21 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des parcs, combes et jardins ;
- du 17 au 21 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du lien intergénérationnel, de la politique de l'âge et des seniors.

Article 3 – Monsieur François DESEILLE, troisième adjoint, délégué aux finances et à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV), reçoit de notre part délégation de signature dans les conditions suivantes :

- du 20 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'urbanisme, de la transition écologique, des

affaires foncières et de l'administration générale ;

- du 20 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant de la culture, du rayonnement culturel et de la valorisation du patrimoine historique ;

- du 20 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire et du quartier des Grésilles ;

- du 20 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant du logement, de la politique de la ville et du quartier Université ;

- du 20 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant des sports ;

- du 20 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant du commerce, de l'artisanat et des travaux sur l'espace public ;

- du 20 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'éducation (à l'exception de l'éducation artistique et culturelle), de l'enfance, des droits de l'enfant et des familles ;

- du 24 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes, de la laïcité et de la fraternité ;

- du 27 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant de la protection animale et du quartier Toison d'Or-Varennnes-Joffre ;

- du 23 au 31 juillet 2026 inclus, pour les affaires relevant des ressources humaines et au dialogue social.

Article 4 – Monsieur Stéphane CHEVALIER, septième adjoint, délégué à la tranquillité publique, à la prévention, à la protection des populations et à la police sanitaire, reçoit de notre part délégation de signature dans les conditions suivantes :

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'urbanisme, de la transition écologique, des affaires foncières et de l'administration générale ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de la culture, du rayonnement culturel et de la valorisation du patrimoine historique ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des finances et de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV) ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'adaptation de la ville au changement climatique, de la végétalisation et de la biodiversité ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire et du quartier des Grésilles ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du logement, de la politique de la ville et du quartier Université ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'innovation, de la relation aux usagers et du quartier Bourroches-Port du Canal-Valendons-Montagne Sainte-Anne ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du commerce, de l'artisanat et des travaux sur l'espace public ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de l'éducation (à l'exception de l'éducation artistique et culturelle), de l'enfance, des droits de l'enfant et des familles ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des handicaps, de l'inclusion, de l'accessibilité et de l'accueil des publics ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des solidarités, de l'action sociale, de la lutte contre la pauvreté et du quartier Fontaine d'Ouche-Faubourg Raines-Larrey-Motte Giron ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du parc des expositions et de la foire gastronomique ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant des parcs, combes et jardins ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant du lien intergénérationnel, de la politique de l'âge et des seniors ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes, de la laïcité et de la fraternité ;

- du 10 au 14 août 2026 inclus, pour les affaires relevant de la protection animale et du quartier Toison d'Or-Varennes-Joffre ;

Article 5 - La Maire se réserve le droit d'agir et de statuer elle-même toutes les fois qu'elle le jugera utile dans les affaires pour lesquelles les adjoints ont reçu délégation.

Article 6 - Le présent arrêté se substitue, pour les adjoints concernés et les périodes considérées, à l'arrêté de délégation de fonctions permanentes du 2 avril 2026.

Article 7 - Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire et à Monsieur le Procureur de la République.